



BATIK

Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS
l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal

N° 225 Avril 2018

Sommaire

Éditorial

Rachat de Tigo Sénégal : Saga Africa Holdings Limited emporte la mise face à Wari

Actualités

Introduction de la puce électronique pour l'identification des chevaux dans la région de Fatick

La Douane déploie le système Gaindé dans les régions de Saint-Louis, Louga et Matam

Aminata Kane Ndiaye nommée Directrice générale d'Orange Sierra Leone

Alioune Ndiaye nommé à la tête de la zone Afrique et Moyen Orient d'Orange

Sékou Dramé nommé DG de la Sonatel en remplacement d'Alioune Ndiaye

« SenlangEdit », un clavier virtuel utilisable dans sept langues nationales

Lancement de l'application mobile « Sama Ndaw » dans le cadre du projet SHOPS Plus

mTick se lance sur le marché du ticketing au Sénégal

Sonatel lance la première édition de « Let's meet up ! »

Politique

Parrainage des candidats à l'élection présidentielle : la CDP appelle au respect de la loi

15^{ème} séminaire de FRATEL sur le thème « Quelles innovations pour quelle connectivité ? »

Le décret approuvant la cession de Tigo Sénégal à Saga Africa Holdings Limited a été signé

L'ARTP met fin au monopole d'utilisation des codes USSD par les opérateurs télécoms

Infrastructures et services

MainOne autorisé à déployer un câble sous-marin à fibre optique en Côte d'Ivoire

Projets

Projet de dématérialisation des titres de transports routiers

Le Sénégal en voie de numériser ses procédures foncières

Rendez-vous

Sommet africain de l'Internet (29 avril-11 mai 2018, Dakar, Sénégal)

Transform Africa 2018 (8-9 mai 2018, Kigali, Rwanda)

Rachat de Tigo Sénégal : Saga Africa Holdings Limited emporte la mise face à Wari

Le 16 avril 2018, le Président Macky Sall a finalement signé le décret approuvant la cession de l'opérateur de téléphonie Tigo Sénégal à Saga Africa Holdings Limited, consortium regroupant NJJ Holging, Teyliom Telecom et la société financière malgache (SOFIMA), entités respectivement contrôlées par le français Xavier Niel, le sénégalais Yérim Habib Sow et Hassanein Hiridjee homme d'affaires de nationalité française dont la famille d'origine indienne est installée à Madagascar. Ce décret met fin à un feuilleton lancé au début du mois de février 2017 avec la publication, dans un premier temps, de rumeurs faisant état de négociations entre le Groupe Wari et Millicom pour le rachat de Tigo Sénégal, suivies, quelques jours plus tard, par un communiqué du groupe Millicom annonçant la signature, avec le Groupe Wari, d'un accord portant sur la cession de Tigo Sénégal. Aussitôt les commentaires enthousiastes fusèrent de toutes parts, les uns saluant l'arrivée d'une entreprise nationale dans le secteur des télécommunications et les autres la réussite de Kabirou Mbodje, le propriétaire de Wari, présenté comme le « tycoon » sénégalais. Le point d'orgue de cet épisode fut sans conteste les félicitations adressées personnellement à Kabirou Mbodje par le Premier ministre Mahammad Boun Abdallah Dionne lors de l'édition 2017 des Assises de l'entreprise organisée par le Conseil national du patronat (CNP). Cependant, l'euphorie allait être de courte durée car le 31 juillet 2017, le groupe Millicom publiait un communiqué à travers lequel il annonçait la fin à l'accord de cession de sa filiale Tigo Sénégal au Groupe Wari et la signature d'un accord pour la cession de Tigo au Sénégal à un consortium composé du Groupe Teyliom Télécom, de NJJ Holding et de la SOFIMA, véhicule d'investissement dans le secteur des télécommunications géré par le Groupe Axian. Le motif invoqué par le groupe Millicom pour justifier la rupture de l'accord avec Wari était le non-paiement, dans les délais fixés, du montant correspondant à l'achat de Tigo Sénégal. Le processus aurait pu suivre son nouveau cours sans entrave mais il fut contrarié tant par la publication, le 1^{er} août 2017, d'un décret présidentiel portant approbation de la cession de la licence d'établissement et d'exploitation des réseaux de télécommunications ouverts au public de Sentel Gsm Sa à Wari Sa que par l'assignation par Wari du Groupe Millicom devant la justice sénégalaise ainsi que la saisie du Tribunal arbitral de Paris. Il s'ensuivit une guerre médiatique par communiqués de presse interposés et surtout un blocage de la situation qui finit par susciter l'irritation des plus hautes autorités de l'Etat au moment où celui-ci tentait tant bien que mal de mettre en œuvre la stratégie Sénégal numérique 2015 dont un des axes prônait le renforcement de la concurrence avec pour objectifs l'accroissement de l'accès au numérique, la diversification de l'offre de services, l'amélioration de la qualité de service et la baisse des tarifs de télécommunications. C'est ainsi que le 4 décembre 2017, à l'occasion du Conseil présidentiel sur la politique économique et sociale, le Président de la République affirma que l'Etat serait surement amené à trancher le différend si les différents protagonistes ne parvenaient pas à un accord tout en réaffirmant qu'il s'agissait d'une affaire entre privés et que l'Etat n'était même pas informé de la transaction litigieuse. Que s'est-il passé entre temps, nous l'ignorons, mais toujours est-il que le Président de la République a finalement signé le décret approuvant la cession de l'opérateur de téléphonie Tigo Sénégal à Saga Africa Holdings Limited, mettant ainsi un point final à une affaire qui n'avait que trop duré. Le passé étant derrière nous, l'essentiel est désormais de savoir ce que les repreneurs de l'opérateur Tigo Sénégal apporteront de positif en termes de diversification de l'offre de service, d'extension de la couverture réseau, d'amélioration de la qualité de service et de baisse des tarifs afin de stimuler la concurrence et qu'au final le consommateur puisse en tirer des bénéfices substantiels. Il faudra également être attentif au sort qui sera fait au personnel de Tigo Sénégal afin que celui-ci ne soit pas la première victime de ce rachat comme c'est trop souvent le cas dans ce genre d'opération. Certes, on pourra toujours regretter que Wari, emblème de la réussite au niveau africain d'un groupe né au Sénégal, n'ait pas pu prendre pied dans le secteur des télécommunications mais la question qu'il faudra alors se poser est de savoir pourquoi le groupe n'a pas pu ou voulu créer une alliance stratégique autour de lui pour atteindre cet objectif.

Alex Corenthin
Secrétaire aux relations internationales

Actualités

* Introduction de la puce électronique pour l'identification des chevaux dans la région de Fatick

Le ministère de l'Elevage et des Productions animales a introduit le port de puces électroniques pour l'identification des chevaux dans la région de Fatick afin notamment de lutter plus efficacement contre le vol des chevaux. De plus, sur le plan sanitaire, l'identification électronique offre des opportunités pour le contrôle des maladies animales et le renforcement de la santé publique vétérinaire. Cette technologie a déjà été testée avec succès à Thiès, à Louga, à Kaffrine et à Diourbel et repose sur numéro de puce composé de quinze (15) chiffres dont : un code pays, un code espèces, un code fabricant et un numéro d'ordre spécifique du cheval. C'est un numéro unique pour tout cheval et pendant toute la durée de sa vie (Unique Equine Lifetime Number). La puce électronique s'appuie sur la technologie dite Radio Frequency Identification (RFID) et fonctionne comme une sorte de récepteur-émetteur qui ne s'active qu'en présence d'un lecteur de puce émettant des ondes compatibles.

* La Douane déploie le système Gaindé dans les régions de Saint-Louis, Louga et Matam

Dans le cadre de la lutte contre la fraude, la Douane a décidé de déployer le système de dédouanement informatisé Gaïndé dans les régions de Saint-Louis, Louga et Matam. L'implantation de cet outil permettra de passer d'un système de dédouanement centralisé à un système décentralisé multipolaire pour l'exécution des formalités douanières à l'intérieur du pays. Il offrira un important gain de temps pour les usagers et sera gage d'une plus grande efficacité pour la collecte des recettes douanières

Douanes : <https://www.douanes.sn/>

* Aminata Kane Ndiaye nommée Directrice générale d'Orange Sierra Leone

Aminata Kane Ndiaye a été Directrice générale d'Orange Sierra Leone en remplacement de Sékou Dramé promu à la tête du groupe Sonatel. Parfaitement bilingue, diplômée de HEC (France) et titulaire d'un MBA du Massachusetts Institute of Technology (USA), elle était jusqu'alors responsable du département marketing d'Orange Money. Pays de sept (7) millions d'habitants, la Sierra Leone abrite la troisième filiale ouest africaine de Sonatel après le Mali et la Guinée Conakry.

Orange Sierra Leone : <http://www.orange.sl/>

* Alioune Ndiaye nommé à la tête de la zone Afrique et Moyen Orient d'Orange

Alioune Ndiaye, ex-Directeur Sonatel-Orange, a été nommé à la tête de la zone Afrique et Moyen Orient d'Orange ou il pilotera, à côté de Bruno Mettling, vingt-une (21) filiales de la zone. C'est une belle reconnaissance pour ce diplômé de Télécoms Paris Sud, qui est arrivé à la tête de Sonatel il y a six (6) ans et en a fait la plus importante filiale de la zone et la 4^{ème} du groupe après la France, l'Espagne et la Pologne.

Sonatel : <http://www.sonatel.com/>

* Sékou Dramé nommé DG de la Sonatel en remplacement d'Alioune Ndiaye

Le 17 avril 2018, Sékou Dramé a été nommé Directeur général de la Sonatel en remplacement d'Alioune Ndiaye. Sékou Dramé était jusque-là, le Directeur général d'Orange Sierra Leone.

Sonatel : <http://www.sonatel.com/>

* « SenlangEdit », un clavier virtuel utilisable dans sept langues nationales

Le Prof. Lamine Thiaw, enseignant-chercheur à l'Ecole supérieure polytechnique (ESP) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) a créé un clavier virtuel permettant d'écrire sept (7) de nos langues nationales (wolof, pulaar, seereer, mandinka, joola, manjaku et soninké). Utilisables avec les smartphones et les tablettes fonctionnant sous Android, il permet de saisir un texte dans l'espace réservé à l'édition en utilisant le clavier de son appareil ou au besoin le clavier virtuel en intégrant les caractères spécifiques de l'une ou de l'autre de ces langues. Une fois la saisie terminée, l'utilisateur peut copier le texte en cliquant sur le bouton « copy » et le coller dans d'autres emplacements. L'application est disponible pour les systèmes Windows 32 bits, Windows 64 bits, Mac OS et accessible à partir de Google play store sous le nom : « SenlangEdit ».

ESP : <http://www.esp.sn/>

* Lancement de l'application mobile « Sama Ndaw » dans le cadre du projet SHOPS Plus

Dans le cadre du projet Renforcement des résultats de santé par le secteur privé Plus (SHOPS Plus), Marie Stopes International Sénégal, avec l'appui de l'USAID, a lancé une application mobile dénommée « Sama Ndaw ». Cette application a comme objectif de répondre au besoin d'information des adolescents et jeunes en santé de la reproduction (SR) à travers l'utilisation d'une communication intégrant les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Sama Ndaw aborde les questions jusque-là taboues liées à la santé de la reproduction des adolescents et jeunes avec un design fun utilisable avec ou sans connexion internet et au menu, de nombreuses fonctionnalités très utiles et simplifiées pour l'accès à une information de qualité et dans la plus grande confidentialité. Parmi les thèmes abordés, le calcul du cycle menstruel, les définitions des concepts de Santé de la reproduction, les changements du corps intervenant pendant l'adolescence, les grossesses précoces, les méthodes contraceptives, la définition des IST/VIH-SIDA et les moyens de prévention, etc. L'application Sama Ndaw est disponible sur App store et sur Google play.

Sama ndaw : <http://samandaw.com/>

* mTick se lance sur le marché du ticketing au Sénégal

Après deux ans d'expérience en Côte d'Ivoire, mTick, une start-up africaine, a décidé de se lancer sur le marché du ticketing au Sénégal depuis le 8 avril 2018 en proposant une solution d'achat de tickets en ligne. Cet outil permet à l'utilisateur d'acheter un ticket ou un abonnement pour l'utilisateur grâce à trois canaux de distribution que sont l'application Android « mTick sn », le site internet <http://www.mtick.sn> ainsi qu'un centre d'appels où des opérateurs s'occuperont de réserver les trajets.

mTick : <https://www.mtick.sn/>

* Sonatel lance la première édition de « Let's meet up ! »

Le 29 mars 2018, dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) et de son soutien au développement de l'écosystème numérique au Sénégal, Sonatel a lancé la première édition de « Let's meet up ! », une plateforme d'échanges et de partage avec les acteurs de l'écosystème numérique, notamment les start-up. A travers cette activité, Sonatel souhaite créer un cadre d'échanges privilégié avec l'écosystème numérique offrir son expertise aux start-up afin de les aider à améliorer leur performances. Ce soutien passe par la mise à leur disposition de plateformes d'échanges, l'accès aux réseaux et services de Sonatel, la création de mécanismes d'accélération ou d'incubation spécifiques ainsi que des appuis en matière de financement et de gestion. Le lancement de cette première édition de « Let's meet up ! » a

également été l'occasion de remettre les Prix du Linguère Digital Challenge dont la troisième édition s'est tenue du 31 octobre au 31 décembre 2017 avec 103 start-up candidates. Awalebiz, plateforme de e-commerce, gagne le premier Prix de 7.500.000 FCFA et un accompagnement technique d'une valeur de 2.500.000 FCFA. Le deuxième Prix, d'un montant de 2.500.000 FCFA en nature et un accompagnement d'une valeur de 2.500.000 FCFA est revenu aux « Gourmets, plateforme agro-alimentaire en ligne ». Enfin, le troisième, composé d'un montant de 1.500.000 FCFA et un accompagnement technique de 2.500.000 FCFA, a été remporté par « Dakar lives, une plateforme créative et un hub culturel ».

Sonatel : <http://www.sonatel.sn/>

Politique

* Parrainage des candidats à l'élection présidentielle : la CDP appelle au respect de la loi

Suite à la mise en place d'un système de parrainage pour les candidats voulant se présenter à l'élection présidentielle par la loi n°12-2018 portant modification du Code électoral adoptée le 19 avril 2018 par l'Assemblée nationale, la Commission de protection des données personnelles (CDP) a tenu à informer les citoyens que, conformément à ses attributions, toutes les dispositions nécessaires à la sécurité de la confidentialité des données personnelles de l'ensemble des électeurs seront rappelées aux autorités concernées. Pour ce faire, la CDP invite, surtout en ce qui concerne les opérations de collecte des signatures, les partis ou groupements politiques ainsi que les candidats individuels à se conformer strictement aux dispositions de la loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008 portant sur la Protection des données à caractère personnel.

CDP : <http://www.cdp.sn/>

* 15^{ème} séminaire de FRATEL sur le thème « Quelles innovations pour quelle connectivité ? »

Le réseau francophone de la régulation des télécommunications (FRATEL) a tenu son quinzième séminaire portant sur le thème « Quelles innovations pour quelle connectivité ? » les 25 et 26 avril 2018 à Ivato (Madagascar). Près de 70 participants représentant douze (12) membres du réseau francophone de la régulation des télécommunications, des institutions internationales, des administrations et des acteurs du secteur ont pris part à cette manifestation organisée autour de trois tables-rondes portant respectivement sur l'importance des innovations dans les réseaux et leurs impacts sur la connectivité, la couverture et la gestion des fréquences. La réunion a également été l'occasion d'évoquer les meilleures pratiques des autorités de régulation et les initiatives des autorités publiques pour répondre au défi de l'amélioration de la connectivité, grâce aux innovations en cours, en particulier dans les zones les moins denses, les moins faciles d'accès et à l'équilibre économique plus difficile pour les opérateurs privés. Ont notamment été abordés la manière d'intégrer des obligations de couverture et de qualité de service dans les autorisations d'utilisation de fréquences, le droit à l'itinérance nationale ou encore les programmes gouvernementaux pour connecter les zones rurales ou peu denses.

FRATEL : <https://www.fratel.org/>

* Le décret approuvant la cession de Tigo Sénégal à Saga Africa Holdings Limited a été signé

Le 16 avril 2018, le Président de la république a signé le décret n° décret 2018-750 approuvant la cession de Tigo Sénégal à Saga Africa Holdings Limited, consortium regroupant les entreprises contrôlées par Yerim Sow, Xavier Niel et Hassanein Hiridjee. La signature de ce décret met un terme à un bras de fer opposant depuis près d'une année le groupe Wari et l'opérateur de téléphonie mobile Millicom, propriétaire de l'opérateur Tigo Sénégal.

* L'ARTP met fin au monopole d'utilisation des codes USSD par les opérateurs de télécoms

L'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) a décidé de rendre accessibles les codes USSD à tous les fournisseurs de service qui en auront besoin sans être obligés de se les procurer auprès des opérateurs de télécommunications. Les codes USSD sont en effet des ressources qui permettent d'accéder à des services de télécommunications à valeur ajoutée à partir d'un téléphone mobile, notamment les services de paiement électronique et de mobile money. Cette décision découle de la nécessité de répondre à la forte demande en la matière et de la volonté de rétablir une distorsion concurrentielle entre les acteurs en vue de respecter le principe de non-discrimination et de promouvoir les services innovants notamment les services financiers digitaux. Le Sénégal est le premier pays africain francophone à lever cette barrière concurrentielle.

ARTP : <http://www.artp.sn/>

Infrastructures et services

* MainOne autorisé à déployer un câble sous-marin à fibre optique en Côte d'Ivoire

Le 25 avril 2018, le groupe nigérian MainOne, opérateur de solutions de connectivité et de centre de données a annoncé avoir obtenu du gouvernement ivoirien une licence C1B pour le déploiement de son câble sous-marin à fibre optique dans le pays. En plus de faire atterrir son câble en Côte d'Ivoire, MainOne sera également chargé de construire des infrastructures de transmission dans le pays dans l'optique d'élargir l'accès au marché de la bande passante internationale en Côte d'Ivoire. Ce projet doté d'une enveloppe globale de 20 millions de dollars devrait offrir au pays une fourniture de services de connectivités en gros. L'atterrissage du câble fournira une infrastructure à accès libre en Côte d'Ivoire et dans d'autres pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) afin d'élargir l'accès internet à tous les usagers de la région et promouvoir un développement rapide ainsi qu'une augmentation du commerce dans le secteur tertiaire, et améliorer les services publics pour encourager l'évolution des entreprises régionales. MainOne est déjà présent dans dix (10) pays d'Afrique subsaharienne, notamment le Nigeria, Ghana, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Togo, Cameroun, Bénin, Niger, Sénégal et le Tchad, où il exploite un système international de câble sous-marin de 100 gigabits par seconde.

MainOne : <https://www.mainone.net/>

Projets

* Projet de dématérialisation des titres de transports routiers

Le 26 avril 2018, le ministre des Infrastructures, du Transport terrestre et du Désenclavement (MITTD), Abdoulaye Daouda Diallo, a présenté les nouveaux titres de transports tels qu'ils seront établis dans le cadre du projet de dématérialisation des titres de transports routiers, dénommé CAPP Karangé. Les titres en question sont au nombre de neuf (09) à savoir, le permis de conduire, la carte grise, les plaques d'immatriculation automobile, l'autorisation de transport privée de marchandises, l'autorisation de transport privée de voyageurs, l'autorisation de transport public de marchandises, l'autorisation de transport interurbain public de voyageurs, l'autorisation de transport urbain public de voyageurs et l'autorisation de transport public individuel de voyageurs. Concomitamment, les forces de sécurité (police, gendarmerie et agent assermentés) seront dotées d'outils permettant de faciliter et de fiabiliser les contrôles routiers, notamment des tablettes Android, connectées à la base de données du site central, autorisant la vérification en temps réel des informations relatives au conducteur, à la voiture, etc., ainsi qu'une imprimante Bluetooth pour imprimer immédiatement, les éventuels procès-verbaux. Pour

rappel, ce projet sera piloté par le consortium Gemalto-Face Technologies qui a gagné l'appel d'offres international en juin 2016, et signé la convention de concession en juin 2017.

MITTD : <http://www.mittd.gouv.sn/>

* Le Sénégal en voie de numériser ses procédures foncières

A l'occasion d'un atelier d'échanges avec des journalistes économiques sur les réformes de l'environnement des affaires, un responsable de la Direction générale des impôts et des domaines a annoncé que le Sénégal avait décidé de s'engager vers la mise en place d'un système de gestion informatisée du foncier qui permettra une interconnexion entre les services techniques qui interviennent dans ce domaine notamment le cadastre, le service des domaines, entre autres. Un avis d'appel d'offre international a été lancé, avec la participation de plusieurs cabinets nationaux et internationaux et depuis deux mois, une entreprise a été sélectionnée pour mettre en place ce dispositif.

DGID : <http://www.impotsetdomaines.gouv.sn/>

Rendez-vous

* Sommet africain de l'Internet (29 avril-11 mai 2018, Dakar, Sénégal)

Le Sommet africain de l'Internet (AIS) se déroulera du 29 avril au 11 mai 2018 à Dakar (Sénégal). Organisée par le ministère de la Communication, des Télécommunications, des Postes et de l'Economie numérique, en collaboration avec le Registre africain de réseaux (Afnog), c'est une conférence annuelle multi acteurs qui se déroule à l'échelle continentale pour discuter des problèmes et des défis liés aux TIC. La première édition de cette conférence comportant des séminaires, des ateliers, des tutoriels, des sessions de conférences, « bird of feathers » (BOF) et autres forums de partage des connaissances dans le domaine des TIC a eu lieu en 2012 en Gambie.

AIS : <https://www.internetsummit.africa/>

* Transform Africa 2018 (8-9 mai 2018, Kigali, Rwanda)

Organisé sur le thème « Accélérer le marché numérique unique en Afrique », le sommet Transform Africa 2018 se déroulera du 8 au 9 mai 2018 à Kigali (Rwanda). Il discutera des moyens pratiques de promouvoir la transformation de l'Afrique en un marché numérique continental unique où la technologie est exploitée afin de tirer pleinement profit de la zone de libre-échange continentale, la libre circulation des personnes, des biens et des services ainsi que des autres efforts d'intégration. Différentes délégations africaines, leaders nationaux et internationaux sont représentés afin d'accélérer la révolution économique africaine.

Transform Africa 2018 : <https://transformafricasummit.org/>

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn

Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>



Cette création est mise à disposition sous un [contrat Creative Commons](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/)
(Patrimoine - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0)
Osiris, avril 2018